

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son sixième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le jeudi 17 septembre 2009 à 18 heures dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 26 — *Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle/The Apprenticeship and Certification Act*;
- projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission du canal de dérivation du Manitoba/The Manitoba Floodway Authority Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M^{me} la ministre ALLAN;
- M. DEWAR;
- M. GOERTZEN;
- M. le ministre LEMIEUX;
- M. MAGUIRE;
- M^{me} MARCELINO;
- M. PEDERSEN;
- M. SARAN;
- M^{me} SELBY;
- M^{me} TAILLIEU;
- M. WHITEHEAD.

Le Comité a élu :

- M^{me} SELBY à la présidence;
- M. SARAN à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle/The Apprenticeship and Certification Act* :

Peter Wightman

CLRAM, directeur général

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission du canal de dérivation du Manitoba/The Manitoba Floodway Authority Amendment Act* :

Grand Chef Ron Evans
Chef Donovan Fontaine

Assemblée des chefs du Manitoba
Première nation de Sagkeeng

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 26) — *Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle/The Apprenticeship and Certification Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission du canal de dérivation du Manitoba/The Manitoba Floodway Authority Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

Rapport présenté par :

_____ M^{me} SELBY

Le 17 septembre 2009